

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

4897/80 (Presse 14)

433

624th Council meeting

- Economic Affairs/Finance -

Brussels, 11 February 1980

President: Mr Filippo PANDOLFI,
Minister of the Treasury
of the Italian Republic

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

P R E S S R E L E A S E

Brussels, 14 February 1980

4897/80 Corr. 1 (e)

CORRIGENDUM

to 4897 (Presse 14)

433

Subject: Press release for the 624th Council meeting
on Economic Affairs/Finance held on 11 February 1980
in Brussels

Page 4, heading:

For "FINAL IMPLICATIONS OF THE COTTON AGRICULTURAL POLICY",
Read "FINANCIAL IMPLICATIONS OF THE COTTON AGRICULTURAL POLICY".

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

| | |
|-----------------|--|
| Mr Willy CLAES | Vice-Premier, Minister for Economic Affairs |
| Mr Gaston GEENS | Minister of Finance |

Denmark:

Mr Ivar NØRGAARD Minister for Economic Affairs

Germany:

| | |
|-------------------|--|
| Mr Hans MATTHÄFER | Federal Minister of Finance |
| Mr Otto SCHLECHT | State Secretary, Federal Ministry for Economic Affairs |

France:

Mr René MONORY Minister for Economic Affairs

Ireland:

Mr Michael C'KENNEDY Minister for Finance

Italy:

11.II.80

Luxembourg:

| | |
|-------------------|---|
| Mr Jacques SANTER | Minister of Finance |
| Mr Ernest MÜHLEN | State Secretary, Ministry of Finance |

Netherlands:

| | |
|-----------------|---|
| Mr A. NOOTEBOOM | State Secretary, Ministry of Finance |
|-----------------|---|

United Kingdom:

| | |
|-------------------|-----------------------------|
| Sir Geoffrey HOWE | Chancellor of the Exchequer |
|-------------------|-----------------------------|

Commission:

| | |
|---------------------------|----------------|
| Mr François-Xavier ORTOLI | Vice-President |
| Mr Christopher TUGENDHAT | Member |

o

o

FINAL IMPLICATIONS OF THE COMMON AGRICULTURAL POLICY

I. The Council, bearing in mind the conclusions of the European Council in Dublin, took note of the proposals made by the Commission on 4 December 1979 for improving the common agricultural policy with a view to helping to balance the markets and streamlining expenditure. It approved the Commission's objective of resolving the specific problems arising, in the interests of safeguarding the common agricultural policy and its economic and social merits, while respecting its principles and taking account of current budgetary difficulties. This goal presupposed substantial savings and a prudent price policy.

II. The Council considered it to be desirable that the discussions on the Commission's proposals should be guided by the following principles:

1. An improvement of the common agricultural policy with the aim of considerably reducing the growth rate of agricultural expenditure was absolutely essential also in order to ensure that the 1% own resources limit was not exceeded, having regard to the resources required for other policies.
2. Subject to the examination of the assessment announced by the Commission of the foreseeable development of market organization expenditure in the event of its proposals

being implemented and taking growth in expenditure over the last few years as a basis, it would be necessary to take measures leading to substantial savings, reaching the order of magnitude proposed by the Commission.

3. In this connection, the Council was of the opinion that the measures should be directed particularly at surplus products; it requested the Commission to see whether further savings might be achieved by means of the more efficient use of the market organization instruments.

- III. The Council requested the Permanent Representatives Committee and the AGRI/FIN Working Party to continue examining the financial aspects of the improvement of the common agricultural policy and to report back to the Council at the very earliest opportunity, in preparation for further discussions.

ECONOMIC SITUATION IN THE COMMUNITY

The Council held a detailed exchange of views on the latest developments in the economic situation in the Community.

CONVERGENCE

After a brief exchange of views on the latest Commission communication of 5 February 1980 entitled "Convergence and budgetary questions", the President invited delegations to give this item more thought with a view to resuming discussions at a later stage in accordance with arrangements to be proposed by the Presidency.

EXPORT CREDITS: INTEREST RATES UNDER THE ARRANGEMENT ON
GUIDELINES FOR OFFICIALLY SUPPORTED EXPORT CREDITS

After an exchange of views, the Council instructed the Permanent Representatives Committee to continue examination of this point.

OTHER DECISIONS

Accession of Greece

The Council and the Representatives of the Governments of the Member States meeting within the Council adopted, in the official languages of the Communities, a Decision on the opening of negotiations with various preferential partner States (Algeria, Austria, Cyprus, Egypt, Finland, Iceland, Israel, Jordan, Lebanon, Malta, Morocco, Norway, Portugal, Spain, Sweden, Switzerland, Syria, Tunisia and Turkey) to adapt the agreements between the Community and those States to take account of the accession of Greece to the European Communities.

Fisheries policy

The Council adopted, in the official languages of the Communities, a Regulation extending until 29 February 1980 the validity of fishing licences for vessels flying the flag of Spain.

Appointment

On a proposal from the Danish Government, the Council appointed Mr Morten FENGER, Arbejds- og socialattaché, Danmark faste repræsentation ved De europæiske Fællesskaber, as an alternate member of the Committee of the European Social Fund, to replace Mr BÜLOW-LUDVIGSEN, alternate member who has resigned, for the remainder of the latter's term of office i.e. until 16 April 1980.

443901

433

NOTE BIO(80)55 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC AUX MEMBRES DU GROUPE ET MM LES ASSISTANTS DG I ET VIII

PREPARATION CONSEIL ECO/FIN DU 11 FEVRIER 1980 (C. BOON)

LES MINISTRES DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES SE REUNIRONT
LUNDI A BRUXELLES POUR LEUR PREMIERE SESSION DE L'ANNEE
LAQUELLE SE TIENDRA SOUS PRESIDENCE ITALIENNE. QUATRE POINTS
SONT A L'ORDRE DU JOUR :

1. SITUATION ECONOMIQUE DANS LA COMMUNAUTE

LE CONSEIL AURA UNE DISCUSSION LIBRE SUR LA SITUATION ECONOMIQUE
DANS LA COMMUNAUTE AFIN DE PREPARER LE PREMIER EXAMEN
STATUTAIRE DE L'ANNEE QUI AURA LIEU LORS DU CONSEIL DE MARS.
IL EST RAPPELE QUE CET EXAMEN DE MARS CONSISTE TOUJOURS A
DECIDER SUR PROPOSITION DE LA COMMISSION DE MODIFIER OU DE NE PAS
MODIFIER LES ORIENTATIONS DE POLITIQUE ECONOMIQUE ARRETEES POUR
1980 DANS LE RAPPORT ANNUEL.

CES ORIENTATIONS SOUS LE MOT 'CROISSANCE ET LUTTE (*)
CONTRE L'INFLATION' SONT REPRISES CI APRES POUR MEMOIRE.

(*) LE MOT D'ORDRE ...

1) EVITER TOUTE ACCELERATION INDIRECTE DE L'INFLATION EN
REPERCUTANT LES AUGMENTATIONS DE L'ENERGIE SUR LES CONSOMMATEURS.

2) POLITIQUES MONETAIRE ET BUDGETAIRE STRICTES.

3) POSSIBILITE D'ASSOUBLIR CES POLITIQUES SI LES RESULTATS
EN CE QUI CONCERNE L'INFLATION SONT POSITIFS ET SI L'ACTIVITE
ECONOMIQUE ET LA CONSOMMATION INFLECHISSENT.

4) RENFORCEMENT DE LA POLITIQUE ENERGETIQUE.

LORS DU CONSEIL DE DECEMBRE ET A LA SUITE DES AUGMENTATIONS
DU PETROLE, IL AVAIT ETE DECIDE NON SEULEMENT DE NE PAS
MODIFIER CES POLITIQUES MAIS MEME DE LES RENFORCER. ON AVAIT (*)
EGALEMENT DIT QU'IL FAUDRAIT SANS DOUBTE CORRIGER LES PREVISIONS
CONJONCTURELLES DANS UN SENS PLUS PESSIMISTE.

(*) CES POLITIQUES ...

2. CONVERGENCE ET QUESTIONS BUDGETAIRES

Sous ce titre aura lieu un tour de table portant sur le contenu
des dernieres propositions de la commission dont le texte a ete
distribue mardi dernier en salle de presse.

////
NNNN

GPP C. BOON B 1914 7596 8.2.1980 X X

433407

M. SANTARELLI



3. INCIDENCES FINANCIERES DES MESURES ENVISAGEES PAR LA COMMISSION DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

A LA FIN DU MANDAT DONNE PAR LE CONSEIL EUROPEEN DE DUBLIN, LE DERNIER CONSEIL AVAIT INVITE LE COREPER QUI EN CHARGEAIT LUI MEME LE GROUPE AGRI-FIN D'ETABLIR CES INCIDENCES FINANCIERES ET EN TELLE SORTE QUE LE CONSEIL DES MINISTRES DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES PUISSE DONNER ~~UN AVIS~~ UN AVIS AU CONSEIL DES MINISTRES DE L'AGRICULTURE AVANT QU'UNE DECISION FINALE SOIT PRISE.

LE GROUPE AGRI-FIN N'A PAS TERMINE SES TRAVAUX PARCE QUE LE COREPER A SOLLECTE DE LA COMMISSION DES ELEMENTS COMPLEMENTAIRES D'INFORMATION. IL Y AURA donc UN RAPPORT ORAL SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX MAIS ON NE DOIT PAS S'ATTENDRE A UN DEBAT APPROFONDIE.

~~UN~~ 4. CREDITS A L'EXPORTATION

■ TAUX D'INTERET DANS LE CADRE DE L'ARRANGEMENT SUR LES LIGNE DIRECTRICES EN MATIERE DE CREDITS A L'EXPORTATION AVEC SOUTIEN PUBLIC.

LA COMMUNAUTE EN TANT QUE TELLE EST ■ PARTIE A UN CONSENSUS MULTILATERAL EN VIGUEUR DEPUIS AVRIL 1978, DANS LE CADRE DE L'OCDE, PORTANT SUR ~~UN~~ DES CONDITIONS COMMUNES D'OCTROI DE CREDITS A L'EXPORTATION BENEFICIAINT DU SOUTIEN PUBLIC.

CE CONSENSUS EST LE MEME QUE CELUI BOURGEOIS A ETE QUESTION AU DERNIER CONSEIL ■ FAIRES GENERALES. LES DEROGATIONS PEUVENT ETRE APPORTES POUR UNE APPLICATION PLUS FAVORABLE A L'EGARD DE CERTAINS PAYS "MOINS PROSPERES". IL A ETE DECIDE AU CONSEIL MARDI DERNIER QU'A L'AVENIR CE CONSENSUS SERAIT APPLIQUE TEL QUEL PAR LES NEUF A L'EGARD DE L'URSS, DONC SANS DEROGATION. MAIS C'EST ~~ENCORE~~ PAS SUR L'ASPECT POLITIQUE QUE CE POINT DOIT ETRE DEBATTU LUNDI. CE CONSENSUS FAIT EN EFFET L'OBJET D'UNE REDISCUSSION ANNUELLE ET LES POURPARLERS COMMENCENT A PARIS LA SEMAINE PROCHAINE. LA COMMISSION DOIT SE RENDRE AU POURPARLER MUNIE DE DIRECTIVES DE NEGOCIATION DE LA PART DU CONSEIL. CETTE QUESTION DEVAIT DONC EN TOUT ETAT DE CAUSE FIGURER A L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL ECO/FIN CAR ~~UN~~ NOTAMMENT LA FORTE AUGMENTATION DES TAUX D'INTERET SUR LE MARCHE DES CAPITAUX DEPUIS L'ENTREE EN VIGUEUR DU CONSENSUS QUI A ETE RENOUVELE SANS MODIFICATION EN ////

433405

1979, A CREUSE L ECART ENTRE CES TAUX ET LES TAUX MINIMA FIGURANT AU CONSENSUS. IL S AGIT DONC LUNDI POUR LE CONSEIL D ADOPTER UNE POSITION COMMUNE SUR UN AJUSTEMENT DE L ARRANGEMENT AUX REALITES ECONOMIQUES.

AUCUN AUTRE POINT N A ETE EVOQUE LORS DU RENDEZ VOUS DE MIDI.

AMITIES, M. SANTARELLI
NNNN

NNNN

443903

433

四

NOTE BIO(80)55, SUITE 1 ET FIN, AUX BUREAUX NATIONAUX
CC AUX MEMBRES DU GROUPE, A MM LES ASSISTANTS DG I ET VIII

11

CONSEIL ECO/FIN DU 11 FEVRIER 1980 (CHRISTINE BOON)

[REDACTED]

LES MINISTRES DE L ECONOMIE ET DES FINANCES SE SONT REUNIS A
BRUXELLES LE 11 FEVRIER 1980. MONSIEUR PANDOLFI A INTRODUIT
LES DEBATS EN DISANT SON SOUHAIT DE VOIR S'ENCADRER LES
PROBLEMES A TRAITER PAR LE CONSEIL SOUS SA PRESIDENCE DANS
UNE PERSPECTIVE COMMUNAUTAIRE A LONG TERME. DANS CETTE PERSPEC-
TIVE, MONSIEUR PANDOLFI A RETENU TROIS ELEMENTS D ORIENTATION,
A SAVOIR :

- L'ACTIVITE DU PARLEMENT EUROPEEN ELU AU SUFFRAGE UNIVERSEL,
 - LA FORCE D'IMPULSION EMANANT DU SME,
 - LES PERSPECTIVES D'ELARGISSEMENT DE LA COMMUNAUTE.

I. SITUATION ECONOMIQUE DANS LA COMMUNAUTE

MONSIEUR ORTOLI A EXPRIME LES CRAINTES DE LA COMMISSION DE VOIR, APRES UNE PROGRESSION PLUS SOUTENUE QUE PREVU DU PIB EN 1979 DANS LA COMMUNAUTE (+ 10 % SOIT 3,3 %), UNE DETERIORATION DU CLIMAT QUANT A LA CROISSANCE ET QUANT A L INFLATION. LES POLITIQUES DEVRAIENT PERMETTRE D ETRE PRETS A FAIRE FACE

■- A UN EVENTUEL RECUL DE L'ACTIVITE, D'AUTANT PLUS SENSIBLE QU'IL SERAIT TARDIF, ■VENANT APRES LA FIN DE L'ELAN CONSTATE LES DERNIERS MOIS DE 1979,

II - A L ACCELERATION DE L'INFLATION DANS UN CLIMAT INTERNATIONAL TENDU.

LES ORIENTATIONS DE POLITIQUE ECONOMIQUE DEVRAIENT DONC RESTER INCHANGÉES PAR RAPPORT AUX RÈGLES DE CONDUITE FIGURANT DANS LE RAPPORT ANNUEL EN INTENSIFIANT LES EFFORTS EN VUE D'ÉCONOMISER L'ÉNERGIE ET DE DÉVELOPPER LES SOURCES ALTERNATIVES.

MONSIEUR ORTOLI A INSISTE SUR LA NECESSITE DE SURVEILLER DE TRES PRES LES EVOLUTIONS ET DE POUSSER D AUTANT PLUS LES ANALYSES QUE LES SITUATIONS NATIONALES ETAIENT DIFFERENTES ET QUE DIFFERENTES AUSSI POUVAIENT ETRE DE LA PART DE CHAQUE PAYS ~~POUR~~ L EVALUATION DE SON CONTEXTE.

11

NNNN

GPP MME BOON B 1/13 7596 12.2.1980

X X

433406

M. SANTARELLI

433406

AFIN DE MENER DES REFLEXIONS ET DES ACTIONS CONCERTEES, MONSIEUR ORTOLI A PROPOSE QUE LA SITUATION ECONOMIQUE SOIT SOUMISE A DES ETUDES PLUS POUSSÉES MENÉES PAR LA COMMISSION ET LE COMITÉ DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE. LE DÉBAT DE MARS DEVRAIT ALORS ÊTRE ÉCLAIRÉ PAR DES PERSPECTIVES PLUS GLOBALES ET PLUS PRÉCISES ETANT PRÉCISE QUE POURRAIENT INTERVENIR POSTERIEUREMENT UNE DEUXIÈME PHASE AVEC DES PROPOSITIONS DE POLITIQUES ÉCONOMIQUES HARMONISÉES EMANANT DE LA COMMISSION.

LORS DU TOUR DE TABLE, IL EST APPARU QUE POUR CERTAINES DÉLÉGATIONS UNE RÉCESSION APPARAISAIT TRÈS PROBABLE ALORS QUE POUR D'AUTRES IL NE FALLAIT PAS FAIRE PREUVE DE TROP DE PESSIMISME. L'ADOPTION DES PROJETS DE TRAVAIL DE MONSIEUR ORTOLI A CLOTURÉ LES DÉBATS SUR CE POINT.

II. CONVERGENCE ET QUESTIONS BUDGETAIRES

MONSIEUR ORTOLI A PRÉSENTÉ AU CONSEIL LES DERNIÈRES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION. MONSIEUR PANDOLFI A FAIT REMARQUER QUE BIEN ENTENDU IL NE S'AGISSAIT PAS D'UN DÉBAT DE NÉGOCIATION MAIS D'APPORTER DES COMMENTAIRES PAR CEUX QUI LE DÉSIRERAIENT AU TEXTE DE LA COMMISSION. CERTAINES DÉLÉGATIONS ONT PRIS LA PAROLE EN CE SENS. LA PRÉSIDENCE DÉTERMINERA LES MODALITÉS D'UN EXAMEN ULTERIEUR DE CES PROPOSITIONS.

III. INCIDENCES FINANCIERES DES MESURES ENVISAGEES PAR LA COMMISSION DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

LE CONSEIL APRÈS UN VASTE DÉBAT S'EST MIS D'ACCORD SUR UN TEXTE DE CONCLUSION QUI VOUS EST ENVOYÉ SEPAREMMENT.

IV. CRÉDITS À L'EXPORTATION

IL A ÉTÉ DÉCIDÉ PAR LE CONSEIL DE RENVOYER LE DOSSIER AU COREPER AFIN QUE S'Y POURSUIVENT LES DÉBATS. LE COREPER TIENDRA LES MINISTRES INFORMÉS.

AMITIÉS, MANUEL SANTARELLI
NNNN

NNNN

11.II.80

INCIDENCES FINANCIERES DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

I. Le Conseil, gardant à l'esprit les conclusions du Conseil Européen de Dublin, a pris acte des propositions de la Commission* relatives à une meilleure organisation de la politique agricole commune, visant à l'amélioration de l'équilibre du marché et à la rationalisation des dépenses. Il approuve l'objectif de la Commission visant à résoudre, dans l'intérêt du maintien de la politique agricole commune et de ses mérites économiques et sociaux, dans le respect des principes sur lesquels se fonde cette politique et compte tenu des difficultés budgétaires actuelles, les problèmes spécifiques qui se posent. A cet effet, il est nécessaire de réaliser des économies substantielles et de pratiquer une politique des prix prudente.

II. Le Conseil estime qu'il est souhaitable que les délibérations portant sur les propositions de la Commission tiennent compte des principes suivants :

1. Une meilleure organisation de la politique agricole commune en vue d'une réduction sensible du taux d'augmentation des dépenses agricoles est absolument indispensable également pour éviter, compte tenu des ressources qu'il faudra affecter aux autres politiques, que la limite de 1 % du montant des ressources propres ne soit dépassée.
2. Sous réserve du résultat de l'examen de l'estimation que la Commission s'est engagée à faire en ce qui concerne l'évolution prévisible des dépenses afférentes aux

* du 4 décembre 1979

... ...

11.II.80

organisations de marché liée à la mise en œuvre de ses propositions, il sera nécessaire, partant de l'évolution des dépenses au cours des dernières années, de prendre des mesures permettant de réaliser des économies substantielles atteignant l'ordre de grandeur proposé par la Commission.

3. A cet effet, le Conseil estime que les mesures doivent en particulier porter sur les produits excédentaires; il demande à la Commission d'examiner s'il est possible de réaliser des économies supplémentaires grâce à une utilisation plus efficace des instruments des organisations de marché.

III. Le Conseil invite le Comité des Représentants Permanents et le Groupe AGRI/FIN à poursuivre l'examen des incidences financières de l'amélioration de l'organisation de la politique agricole commune et à lui faire rapport le plus rapidement possible en vue de la préparation des délibérations ultérieures.